

DORDOGNE

Guide des sources de l'environnement :

1. Conseil général :

Très peu de services du Conseil général ont versé leurs archives. Sont à signaler :

Bureau de l'aide aux communes. Dossiers de subvention pour les équipements scolaires, sportifs et culturels (classement par communes), 1984-1994. 1470 et 1594 W.

Bureau Education et culture. Monuments historiques et mise en valeur des sites, patrimoine rural non protégé, gîtes ruraux, équipements touristiques et sportifs, salles polyvalentes : dossiers de subvention (classement par communes), 1988-1994. 1284, 1325 et 1332 W.

2. Fonds privés :

A noter particulièrement :

2 J - Papiers de la Société Historique et Archéologique du Périgord et de Jean Secret.

Cette sous-série regroupe essentiellement des dons reçus ou des achats effectués par la Société Historique et Archéologique du Périgord à partir de 1934.

Avant cette date, les documents en question étaient remis aux Archives départementales qui les intégraient dans les séries correspondantes sans système de cotation particulier.

Les papiers de Jean Secret, président de la Société et érudit bien connu du Périgord, constituent le second grand ensemble de ce fonds.

14 J - Papiers des correspondants du comité d'histoire de la 2ème guerre mondiale (communication réservée).

Ce fonds est constitué de notes des correspondants du comité d'histoire de la seconde guerre mondiale, de documents originaux, de photographies, de journaux ainsi que de fichiers chronologiques et topographiques d'événements intervenus en Dordogne durant cette période.

20 J - Fonds Combescot (communication réservée).

Ce fonds, composé pour une grande partie d'archives déposées par M. de la Héronnière, a pour objet essentiel la forge de Savignac-Lédrier. Il s'agit là d'un fonds très riche en ce qui concerne l'histoire de la métallurgie en Dordogne. Il comprend en outre la documentation utilisée par M. Lamy en vue de sa thèse sur ce sujet (Yvon LAMY, *Travail du fer, propriétés foncières, sociétés paysannes en Périgord. 1789-1930. L'exemple de la forge de Savignac-Lédrier*, thèse de 3e cycle en sociologie, Paris X, 1984).

49 J - *Archives de l'association «groupe habitats anciens des organismes d'HLM de la Dordogne» (communication réservée).*

Cet ensemble est constitué par la comptabilité, la correspondance et les dossiers de l'association.

57 J - *Archives du musée du Thot à Thonac (communication réservée).*

Il s'agit ici de plans, de photographies, de correspondance, de projets muséographiques ainsi que d'archives associatives connexes.

63 J - *Papeterie du moulin des Guillaudoux (Couze-Saint-Front).*

Ce don anonyme est constitué par des livres de comptes, de la correspondance et des factures de l'entreprise.

75 J - *Archives du Conseil en Architecture Urbanisme et d'Environnement de la Dordogne.*

Cet ensemble est constitué par de la documentation ainsi que par les réponses des communes du département au questionnaire « Histoire de la mairie », lancé en 1995 par l'organisme en question.

82 J - *Photographies et négatifs ayant appartenu à Jean Secret (cf. 2 J)*

Ce fonds constitue un apport très important en matière d'histoire de l'art et de l'architecture en Dordogne.

3. Fonds de syndicats et d'associations :

Syndicat départemental d'électrification de la Dordogne : 16 à 20 W.

Association départementale de développement culturel (ADDC) : 1391 W.

DORDOGNE

Les fonds des Archives départementales de la Dordogne renfermant des documents relatifs à l'histoire de l'environnement pour la période contemporaine (1940 à 1995) sont les suivants :

I – TOPOGRAPHIE ET VISUALISATION DU PAYSAGE

- A) Cadastre :** plans (1089 W, 1109 W, 1405 W) ; matrices (1022 W, 1403 W, 1404 W, 1552 W)
- B) Délimitation du territoire communal :** problèmes liés au passage de la ligne de démarcation (fonds du Cabinet du Préfet : 1 W 1376, 1 W 1800, 1 W 1812, 5 W 1 ; fonds des sous-préfectures : 58 W 1, 59 W 1) ; pour l'après-guerre, les dossiers relatifs aux modifications des circonscriptions se trouvent également dans les fonds préfectoraux (1 W, 57 W 528, 57 W 530 à 531, 57 W 533 à 546, 57 W 359, 1123 W 143, 1132 W 30 à 31 et 41) et les fonds des sous-préfectures (Bergerac : 58 W ; Nontron : 59 W ; Sarlat : 60 W)

II – CONFLITS ARMES

B) Seconde Guerre mondiale

Destructions et faits de guerre : fonds du Cabinet du Préfet (1 W 1810, 1573 W 6, 5 W 7)

Camps : 1 W 397 (aménagement du camp des Beunes), 1 W 1837 (camp du Sablou) ; 42 W 56 à 58 (dont éléments de dossier sur le centre d'accueil des Polonais au château du Roc, commune du Change, 1941-1945)

Indemnisation et reconstruction : la sous-série 5 W renferme les dossiers individuels de dommages de guerre (5 W 1, 5 W 296 à 559, 5 W 578 ; 5 W 719 : dossier de règlement des dommages liés au pillage du château de la Marthony à Saint-Jean-de-Côle)

III – EQUIPEMENTS MILITAIRES ET PROTECTION CIVILE

Bâtiments : Poudrerie nationale de Bergerac (fonds de la Préfecture : 1 W 68 –plans-, 1 W 131 ; fonds de la sous-préfecture de Bergerac : 58 W ; terrains militaires : 5 W 243)
Place de Périgueux (5 W 32)

Les documents concernant la construction et la réfection des casernes (gendarmeries et pompiers) figurent dans plusieurs fonds préfectoraux (1 W, 3 W –dossiers techniques accompagnés de plans -, 9 W) ainsi que dans les fonds versés par le Bureau des affaires communales des sous-préfectures. Ils sont classés le plus souvent par commune

IV – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

De 1950 à 1983, les permis de construire se retrouvent essentiellement dans le fonds de la Direction départementale de l'équipement, anciennement Direction départementale du

Ministère de la construction (7 W :1950 à 1964 ; 1203 W : 1965 à 1969 ; 1987 W : 1970 à 1983). Les autorisations d'urbanisme délivrées par le Service départemental de l'architecture et du patrimoine du Ministère de la culture sont conservées pour les années 1959 à 1995 (1374 W, 1585 W : classement par ordre alphabétique des communes)

Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (Préfecture :1113 W 20 à 21), état des plans d'urbanisme approuvés au 30 juin 1971 (Préfecture : 1113 W 22)

Documents versés par les sous-préfectures de Sarlat et de Nontron : ZAD et POS des communes de l'arrondissement (Sarlat :1466 W, 1563 W ; Nontron : 1187 W) ; dossiers présentés à la Commission de concertation (1418 W)

ZUP et ZAC : documents versés par la Préfecture (1 W 3188 ; 1 W 3387 ; 1 W 3648 ; 1148 W 15 ; 1204 W 71)

ZAD : fonds de la sous-préfecture de Bergerac (1501 W)

V – INFRASTRUCTURES ET RESEAUX

A) Infrastructures

Dossiers de déclassement des rivières de l'Isle, de la Dordogne et de la Vézère : fonds des Ponts-et-Chaussées (13 W 104) et de la Préfecture (11 W). Voies navigables : fonds de la Préfecture (1 W 3214, 13 W 52)

Aménagement des rivières : fonds de la Préfecture (11 W) ; fonds des Ponts-et-Chaussées (13 W 22 ; barrages : 13 W 28, 13 W 105 et 106; maisons éclusières :13 W 106 ; chemin de halage : 13 W 106; plantations : 13 W 105 ; échelles à poissons : 13 W 105 ; demandes d'alignement : 13 W 110)

Ponts : fonds de la Préfecture (1 W 2117 à 2118 ; 11 W 31 : procès-verbaux d'inspection , 1954 ; 11 W 32, 14 W 14 à 16 : construction et réfection ; 11 W 30 et 11 W 32 : participation de la Dordogne à la construction des ponts de Pessac et de Sainte-Foy-la-Grande) ; fonds des Ponts-et-Chaussées (13 W 42)

Tout ce qui a trait aux chemins de fer (alignements, déclassements, aliénations de terrains...) se trouvent à la fois dans les fonds préfectoraux (1 W, 3 W, 11 W, 14 W; gares : 1 W 3405, 14 W 3, 14 W 9, 14 W 12) et dans le fonds des Ponts-et-Chaussées (voies ferrées d'intérêt local : 13 W 66, 13 W 77 à 87)

Les routes et chemins renvoient à plusieurs fonds préfectoraux (1 W, 3 W, 8 W, 11 W, 14 W, 55 W, 57 W, 1148 W)

Circulation routière : fonds de la Préfecture (1 W 80, 1 W 202, 1 W 205 à 222, 1 W 502, 1 W 1903, 1 W 1907, 1 W 2328, 1 W 3214, 1 W 3403)

Transports : fonds de la Préfecture (1 W 470, 1 W 3131 à 3132) ; fonds des Ponts-et-Chaussées (transports routiers, transports de marchandises et coordination des transports : 13 W 88 à 102)

Aérodromes : fonds de la Préfecture (1 W 3671), fonds des sous-préfectures (1513 W 5 et 6)

B) Réseaux

Distribution de gaz : fonds de la Préfecture (1 W 290, 1 W 1080, 1 W 2206, W 2221, 1 W 2986 à 2994)

Usines à gaz : fonds du Cabinet du Préfet (1 W 3727, 1 W 2543 à 2544)

Electricité : fonds de la Préfecture (1 W 3657, 11 W) ; fonds du syndicat départemental d'électrification de la Dordogne (16 W à 20 W)

Eclairage public : beaucoup de petits dossiers dans les fonds de la Préfecture (1 W, 57 W) ainsi que dans les fonds des sous-préfectures

Electrification rurale : fonds de la Préfecture (1 W 3142, 1 W 3168, 57 W) ; fonds de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Bureau de l'équipement rural (1410 W, 1412 W, 1445 W)

Adduction d'eau potable : fonds de la Préfecture (1 W 278, 1 W 2205, 1 W 2413 à 2428, 1 W 2516, 1 W 2550 à 2524, 1 W 3142, 1 W 3158, 1 W 3164 à 3166, 1 W 3191 à 3194, 1 W 3219 à 3220, 1 W 3254, 57 W, 1148 W) ; fonds des sous-préfectures : Bergerac (1048 W, 1310 W, 1473 W) ; Nontron (1119 W) ; fonds de la D.D.A.F., Bureau de l'équipement rural (1411 W, 1412 W, 1414 W, 1415 W, 1438 W, 1439 W, 1440 W)

Les problèmes d'assainissement renvoient aux mêmes fonds que pour l'adduction en eau potable : fonds de la Préfecture (1 W, 11 W, 57 W, 1204 W) ; fonds des sous-préfectures : Bergerac (58 W, 1048 W, 1097 W, 1310 W, 1473 W, 1514 W, 1519 W), Nontron (59 W, 1119 W), Sarlat (60 W, 1466 W, 1508 W, 1563 W) ; fonds de la D.D.A.F., Bureau de l'équipement rural (1409 W, 1414 W)

Irrigation : fonds de la Préfecture (1 W 3167, 11 W) ; fonds de la D.D.A.F., Bureau de l'équipement rural (1411 W, 1440 W, 1455 W)

Téléphone : fonds de la Préfecture (3 W 561 à 562, 5 W 569, 40 W 22 à 25, 40 W 28 à 31)

Télévision : fonds de la Préfecture (40 W 26 et 30)

VI – ESPACES RURAUX ET NATURELS

Remembrement : fonds de la Préfecture (1 W 3161, 1 W 3143, 1 W 3172) ; D.D.A.F., Bureau de l'aménagement foncier (1431 W, 1433 W, 1443 W – échanges amiables d'immeubles ruraux -, 1444 W –travaux SAFER-) et Service Economie agricole (1588 W – déclarations de surfaces pour l'obtention d'aides de la PAC-)

Forêts, défrichements, abattage d'arbres, incendies : fonds de la Préfecture (1 W 69, 1 W 192, 1 W 236 à 237, 1 W 400, 1 W 547, 1 W 1104, 1 W 1881, 1 W 1890, 1 W 3019 à 3023, 1 W 3161, 1 W 3220, 1 W 3227, 1 W 3263, 1 W 3401, 1 W 3405, 1 W 3636)

Utilisation et contrôle de l'eau : fonds de la Préfecture (1 W 3154) ; fonds des Ponts-et-Chaussées (13 W 21 : moulins : 11 W 158, 13 W 21 ; prises d'eau : 11 W 158, 11 W 160, 13 W 26, 13 W 111 à 120; usines : 13 W 27)

VII – ESPACES URBAINS

Rénovation urbaine : fonds de la Préfecture (1 W 3190, 1 W 3194)

Secteur sauvegardé, îlots insalubres : fonds de la Préfecture (Périgueux : 1148 W 32 à 37; Sarlat : 1148 W 39)

Aménagement des espaces publics : fonds des sous-préfectures (Bergerac, 1097 W)

Bâtiments publics, construction, aménagement et réfection : fonds de la Préfecture (3 W : dossiers techniques comprenant des plans ; 5 W 237 : plans ; 9 W ; 57 W)

VIII - ESPACES INDUSTRIELS

Mines et carrières : fonds de la Préfecture (11 W)

Installations classées : fonds de la Préfecture (1 W 281 à 302, 1 W 2410 à 2412, 1 W 2996, 1 W 2998 à 3003, 1060 W, 1195 W) ; fonds des sous-préfectures (Sarlat : 1188 W; Nontron : 1063 W)

Zones industrielles :fonds de la Préfecture (1 W 3032 à 3033)

IX – PROTECTION DE LA NATURE ET DU PATRIMOINE

Chasse et pêche : fonds de la Préfecture (1 W 239 à W 245, 1 W 251 à 253, 1 W 441, 1 W 496, 1 W 2127, 1 W 2567 à 2568, 1 W 3634 ; fonds de la D.D.A.F., Service du développement rural et de l'environnement (1458 W)

Destruction de nuisibles : fonds de la Préfecture (1 W 241, 1 W 253, 1 W 497)

Protection des végétaux : fonds de la Préfecture (1 W 412, 1 W 432) ; pollution des rivières : 1099 W 132~~4~~

Sinistres et catastrophes naturelles : fonds du Cabinet du Préfet (1 W 236 à 237 - gelées-, 1 W 267, 1 W 420 à 422, 1 W 426, 1 W 474, 1 W 233 à 237, 1 W 1051, 11 W 161- crues-, 1 W 3346, 1 W 3630, 1475 W, 1123 W 148, 198 à 199 et 201) ; fonds des Ponts-et-Chaussées (protection contre les inondations concernant le bassin de l'Isle : 1506 W 1 et 2)

Protection et mise en valeur du patrimoine : fonds de la Préfecture (1 W 3041 : illuminations ; 1 W 1897, 1 W 3118, 1 W 3149, 1 W 3256, 1 W 3267) ; fonds de l'Association départementale de développement culturel (1391 W)

Aménagement touristique : fonds de la Préfecture (1 W 1104, 1 W 3005, 1 W 3015, 1 W 3018, 1 W 3029 à 3030, 1 W 3036 à 3037, 1 W 3041, 1 W 3043, 1 W 3048, 1 W 3120, 1 W 3146)

Il est à noter que le bilan financier des associations subventionnées par le Département figure parfois parmi les pièces budgétaires versées par le Service des affaires financières du Conseil Général (1544 W 134 à 135 et 141)

Enfin, pour tous les domaines de cette enquête, le chercheur n'omettra pas de consulter les rapports du Préfet et des sous-préfets conservés dans le fonds du Cabinet du Préfet (1 W),

toujours susceptibles d'offrir, en fonction de l'actualité politique, économique et sociale du département, des synthèses, au plan local, des problèmes d'environnement et d'aménagement du territoire